

# CAHIER DES CHARGES POUR UNE ÉPREUVE RÉGIONALE

## ❖ À LA CHARGE DU CLUB ORGANISATEUR

- ✓ une salle avec des aires de jeu règlementaires (12 m x 6 m), un éclairage de 500 à 800 lux, des tables en bon état, homologuées, numérotées, des séparations, l'accès à chaque aire de jeu sans perturber le déroulement des parties disputées sur les tables voisines (pas de traversée d'une aire de jeu pour accéder à une autre aire de jeu) (voir photo en seconde page)
- ✓ le matériel d'arbitrage : tables, marqueurs, chaises, plaquettes avec stylos, porte serviettes ou paniers,
- ✓ un ou plusieurs panneaux d'affichage
- ✓ un emplacement avec tables, chaises et prises de courant pour les officiels de la table d'arbitrage (table suffisamment grande pour 4 à 5 personnes.
- ✓ suffisamment d'espace et de chaises ou autres moyens de s'asseoir pour les accompagnateurs et joueurs au repos.
- ✓ une sonorisation adaptée : micro (table du JA) et micro HF,
- ✓ un local mis à disposition du médecin,
- ✓ le respect des partenaires de la Ligue : Butterfly, Dauphin tennis de table, Conseil Régional Hauts-de-France, Ministère des sports. Le club partenaire peut mettre en place un affichage publicitaire de ses partenaires, s'ils ne sont pas en concurrence avec les partenaires de la Ligue.
- ✓ le fléchage pour l'accès à la salle,
- ✓ l'envoi du plan de situation de la salle au secrétariat de la Ligue, et des logos du club et de la ville,
- ✓ un podium, adapté à l'épreuve (individuelle ou par équipes)
- ✓ le contact avec la presse locale.
- ✓ Mise à disposition d'une restauration rapide et de boissons sans alcool dans un espace adapté

## ❖ À LA CHARGE DE LA LIGUE

- ✓ la fourniture des balles homologuées pour la compétition (Butterfly G40+\*\*\* blanches)
- ✓ la réalisation de l'affiche de l'épreuve
- ✓ la diffusion des convocations et des informations aux participants,
- ✓ la désignation et l'indemnisation du corps arbitral
- ✓ la désignation du délégué de l'épreuve,
- ✓ les coupes et les médailles,
- ✓ les calicots de nos partenaires,
- ✓ la diffusion des résultats à la presse régionale et sur le site de la Ligue.
- ✓ Le versement en fin de saison d'une indemnité de table de 4 €/table si le cahier des charge a été respecté.

## ÉVENTUELS PRÉPARATIFS

Si la salle accueille, pour la 1<sup>ère</sup> fois, une épreuve régionale ou n'est pas connue des membres du Conseil de Ligue, il est possible que les dispositions suivantes soient prises :

- ✓ une visite de la salle trois mois avant l'épreuve,
- ✓ l'organisation d'une réunion préparatoire au minimum un mois avant la compétition entre l'organisateur, le responsable des organisations ou un Membre du Conseil de Ligue et le Juge-arbitre ou son représentant.

Si vous ne pouvez pas fermer les aires de jeu, il faut absolument que des séparations délimitent les fonds d'aire de jeu, ceci afin d'éviter au maximum les interruptions de jeu à cause des balles qui suivent la séparation du fond vers l'aire de jeu voisine.

Nous vous proposons un exemple de construction d'aire de jeu qui supprime beaucoup d'interruption de jeu.



Les épreuves régionales doivent avoir la qualité optimum d'organisation et si malheureusement vous ne pouvez pas satisfaire au cahier des charges, ne postulez pas pour l'épreuve.

Le non respect du cahier des charges entraîne l'insatisfaction des participants et accompagnateurs et aura pour conséquences l'annulation de l'indemnité de tables pour le club partenaire.